

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt et un le 9 novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, après convocation légale en date du 3 novembre 2021, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

Etaient présents :

M. BALDES, Maire.

Mme SARRAUTE, Mme GIROTTI, Mme MERCHADOU, M. CARREAU, M. SABOURAUD, M. SERAFFON, Adjoint, Mme PAIN-GOJOSSO, Mme GRANGEON, M. CASTETS, Mme LUCKHAUS, M. DURANT, Mme DUBOURG, Mme THEUIL, Mme BAUDERE, Mme HOLGADO, Mme SENTIER, M. MOINET, Mme ZANA, M. GADRAT, M. EYMAS, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés et représentés par pouvoir:

M. BROSSARD à M. BALDES, Mme HIMPENS à Mme GIROTTI, M. ELIAS à M. DURANT, Mme BAYLE à Mme MERCHADOU, M. RENAUD à Mme SENTIER

Etait absent:

M. CARDOSO

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DURANT est élu secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents : 21

Conseillers votants : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

8 – DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET ANNEXE CINÉMA M4 N°2

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité

Par délibération du 23 mars 2021, le Conseil Municipal a approuvé le Budget annexe Cinéma M4.

Il est nécessaire d'y apporter les modifications suivantes :

Chapitre	Gestion de crédit	Article	Opération	Service	Fonction	Désignation	Dépenses		Recettes	
							réelles	ordre	réelles	ordre
SECTION DE FONCTIONNEMENT										
Dépenses d'exploitation										
67	GNA	673		GNA	01	Titres annulés	+ 3 000,00 €			
Recettes d'exploitation										
75	GNA	757		GNA	01	Redevance			+ 2 091,00 €	
77	GNA	778		GNA	01	Ordures ménagères			+ 909,00 €	
Sous-total section d'exploitation							3 000,00 €	0 €	3 000,00 €	0 €
Total de la section d'exploitation							3 000,00 €		3 000,00 €	

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter ces ajustements.

La commission n°6 (Finances / Ressources Humaines) s'est réunie le 28 octobre 2021 et a émis un avis favorable.

Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-Préfecture le 12/11/21
Identifiant de télétransmission : 033-21330058500014-
20211109-66114-DE-1-1

Pour le Maire empêché,
Madame Béatrice SARRAUTE



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Béatrice Sarraute', written over a red circular official stamp. The stamp contains a coat of arms and the text '390 (Gironde)' at the bottom.